

1. Record Nr.	UNISA996218167003316
Titolo	IRST 2012 : 12th IET International Conference on Ionospheric Radio Systems and Techniques : 15-17 May 2012
Pubbl/distr/stampa	Stevenage, England : , : IET, , 2012
ISBN	1-84919-623-0
Descrizione fisica	1 online resource (250 pages)
Soggetti	Radio frequency Radio frequency modulation
Lingua di pubblicazione	Inglese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
2. Record Nr.	UNINA9910418056603321
Autore	Auzero Gilles
Titolo	Sécuriser la sous-traitance : quels nouveaux défis ? / / Sandrine Tisseyre
Pubbl/distr/stampa	Toulouse, : Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2019
ISBN	2-37928-078-9
Descrizione fisica	1 online resource (326 p.)
Altri autori (Persone)	BaudryBernard BettoniLucas ChassagnonVirgile CordelierEmmanuel DupuyTamara HamelinJean-François JaussaudJacques JazottesGérard KrajeskiDidier LibeskindKarine MangematinCéline MatsopoulouHaritini Mendoza-CaminadeAlexandra PaillerLudovic PoumarèdeMatthieu SabathierSophie ThioyeMoussa TisseyreSandrine TorreaFrédéric

Soggetti

Law (General)
entrepreneur
contractualisation
marché
firme
clause

Lingua di pubblicazione

Francese

Formato

Materiale a stampa

Livello bibliografico

Monografia

Sommario/riassunto

La sous-traitance est une opération économique répandue, qui fait l'objet d'un traitement juridique qui mériterait peut-être d'être repensé et rationalisé. Tout d'abord, la loi relative à la sous-traitance a certes posé le cadre général de l'opération juridique. Toutefois, les contextes juridique et économique ont tous deux grandement évolué depuis les années 1975, ce qui conduit à s'interroger sur l'adaptation des règles alors posées. En outre, et plus encore, les obligations se sont largement densifiées, de même que le recours à la sous-traitance s'est accru. Le changement est patent en termes de volume normatif, et la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 en est une illustration, mais cet accroissement n'en est pas le seul reflet. La mutation de la source, avec l'intégration dans le droit dit « dur » d'un droit plus « souple », a également mené au renouvellement du corpus de règles à observer, à leur teneur, ce qui pose des difficultés de mise en œuvre. En outre, la place du risque dans la société contemporaine, qu'il prenne sa source dans le contrat, ou dans le fait juridique, oblige à repenser les techniques qui l'anticipent et permettent sa prévention, ou son traitement.